



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
Bureau de développement des télécommunications
Unité des données et statistiques des télécommunications

08 janvier 2003
Original: Français

3^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales
Genève, 15 - 17 janvier 2003

Document: WICT-36F

Source: Dieudonné Wema
Office National des Télécommunications (ONATEL), Burkina Faso

Titre: Méthodologie de collecte des statistiques à l'ONATEL



OFFICE NATIONAL DES
TELECOMMUNICATIONS

Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice

3^{ème} Réunion sur les indicateurs des Télécommunications/TIC mondiales
Genève, du 15 – 17 Janvier 2003

Source : WEMA Dieudonné
Direction de l'Internationale et des Interconnections

Titre : Méthodologie de collecte des statistiques à l'ONATEL

I Organisation de la collecte des données au niveau national.

Au Burkina Faso, l'Institut National des Statistiques et de la Démographie est l'organe spécialisé dans la collecte et le traitement des données à l'échelle nationale.

A ce titre il peut effectuer directement la collecte des données (recensement, sondage etc.) ou les recevoir des secteurs d'activités du pays.

Les statistiques ainsi obtenues sont ensuite traitées pour alimenter une base données qui servira de répertoire pour tous ceux qui en ont besoin.

II Statistiques des Télécommunications.

Le secteur des télécommunications au Burkina Faso est dominé par trois opérateurs :

- l'Office National des Télécommunications (ONATEL) qui est l'opérateur historique et reste encore l'acteur principal des télécommunications. Il exploite un réseau mobile et un réseau fixe.
- deux opérateurs privés qui ont fait leur apparition en 2000 à la faveur de la libéralisation des télécommunications et qui exercent leur activité uniquement dans la téléphonie mobile cellulaire.

Pour assurer une saine concurrence de l'activité des télécommunications, l'Etat a créé une agence nationale de régulation des télécommunications (ARTEL) qui contrôle l'application des règles régissant le fonctionnement des télécommunications, octroie des licences et des autorisations d'exploitation de réseaux. Il intervient aussi dans la fixation des plafonds de tarifs des services.

Dans cette organisation chaque opérateur est responsable de la collecte des données de son réseau.

Les informations sont généralement d'ordre technique, commercial et financier. Certaines de ces informations sont ensuite transmises l'agence de régulation qui après une synthèse édite des statistiques nationales. Une partie de ses statistiques est transmise à l'INSD. C'est le cas du nombre d'abonnés au Burkina ou le calcul de la télédensité au niveau national.

Les informations recueillies par chaque opérateur sont d'abord pour un usage interne.

III Collecte et traitement des données à l'ONATEL

Les données collectées sur le réseau de l'ONATEL sont d'abord pour une utilisation interne. Certaines d'entre elles après traitement seront remises à l'agence de régulation pour des statistiques externes.

Les données brutes sont collectées par les directions opérationnelles de l'entreprise (centrales ou régionales).

Trois types de données sont disponibles :

a) les données techniques

Ce sont surtout des mesures d'indicateurs sur l'état de fonctionnement des équipements de télécommunications.

Les données techniques sont utilisées par les directions techniques (direction de la maintenance et du développement et la Direction de l'International et des Interconnexions) à des fins de maintenance et de planification.

b) Les données commerciales.

Ce sont des données relatives à la clientèle (parc d'abonnés, nouveaux clients, recouvrement etc..). Elles sont collectées au niveau des directions régionales et ensuite envoyées à la Direction Commerciale et Marketing qui analyse et apprécie les résultats.

Une synthèse est ensuite faite pour l'ensemble du pays.

c) les données du Système d'Information de Gestion (SIG).

Le système d'information de gestion de l'ONATEL est un service chargé de la collecte, de la mémorisation, du traitement, de l'édition et de la diffusion des informations de gestion sur les télécommunications et les domaines connexes.

Le SIG est organisé de la manière suivante :

Dans l'organisation hiérarchique de l'ONATEL, le SIG est en staff du Directeur Général.

Au niveau de chaque direction de l'ONATEL le SIG est représenté par des responsables sectoriels du système d'Information (RSSI). Chaque responsable sectoriel a des correspondants d'indicateurs (CI) qui se trouvent dans chaque service.

Méthode de collecte des données du SIG

Les correspondants d'indicateurs remplissent des fiches d'indicateurs et les acheminent au responsable sectoriel du système d'information (RSSI). Ce dernier grâce à un traitement informatique fait une synthèse des données de sa direction et les envoie en ligne au responsable du SIG.

Il arrive parfois que la Direction Générale fasse recours à des entreprises privées pour menées des travaux d'enquête et de sondage auprès de la clientèle. Dans ce cas, les statistiques sont élaborées à partir de plusieurs échantillons représentant les catégories socio-professionnelles du pays.

IV DIFFUSION ET UTILISATION DES DONNEES

Les données techniques et commerciales sont également envoyées en parallèle au SIG qui dispose en plus d'autres données sur la gestion administrative et financière de l'OANTEL. Les directions commerciales et technique et celle chargée de l'interconnexion exploitent ces données à des fins de maintenance, de planification et de la promotion des produits de l'entreprise.

A cet effet les fiches de collectes ont été conçues en fonction des besoins des services utilisateurs.

Les indicateurs de performances techniques et commerciales sont diffusés dans les rapports trimestriels et annuels de l'ONATEL.

Les données du SIG sont traitées et diffusées dans le Tableau de Bord du directeur Général.

Dans le cadre de la coopération avec les organisations chargées des télécommunications des statistiques sont établies à partir de la base de donnée du SIG ou des directions techniques et commerciales selon les types d'informations demandées.

V INSUFFISANCES

Les outils utilisés pour la collecte des données diffèrent selon la technologie des équipements. A ce niveau se pose le problème de la fiabilité des données si elles ont été recueillies par des méthodes désuètes.

Le réseau informatique du SIG ne couvre pas toutes les zones de collectes des données et de ce fait la transmission des données par télécopie est largement utilisée

De même il y a une insuffisance de matériel informatique afin de permettre un traitement automatique des données pendant que des logiciels ont été conçus à cet effet.

Exemple d'Indicateurs

VR1 : taux indiquant le pourcentage de dérangements qui ont été signalés et relevés le premier jour.

VR2 : taux indiquant le pourcentage de dérangements qui ont été signalés et relevés en deux jours.

VR8 : taux indiquant le pourcentage de dérangements qui ont été signalés et relevés en huit jours ;

Taux d'efficacité des appels émis en local

Taux d'efficacité des appels émis en national

Taux d'efficacité des appels émis en international ;

Taux de disponibilité des liaisons ;

Nombre de lignes principales

Taux de signalisation des pannes ;

Taux de recouvrement ;

Nombre de lignes principales ;